

Déclaration d'activité CCA – Crédit militaire

Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [Ici](#)

Informations générales :

1) L'arrêté du 1 décembre 2021 relatif aux conditions de délivrance de certificats, de licences et de qualifications du personnel navigant de l'aviation civile, applicables aux avions et aux hélicoptères, au personnel navigant militaire introduit la possibilité de donner une équivalence à la « déclaration d'activité continue » afin de proroger les MSC & ASC détenant un CCA.

NB : Sont exclus du rapport militaire les CCA de la sécurité civile.

Pièces à fournir relatives à toute demande :

- Copie/Scan de la pièce d'identité.
- Copie/Scan du certificat de membre d'équipage de cabine (CCA).
- Copie/Scan de la licence MSC (mécanicien sécurité cabine) ou ASC (aide sécurité cabine) valide ou périmée depuis moins de 5 ans.
- Une attestation d'exercice en tant que membre d'équipage de cabine sur avion militaire dans les 60 derniers mois.

Envoi du dossier :

Veuillez adresser votre demande à la boîte fonctionnelle suivante : licences-navigants@aviation-civile.gouv.fr avec en objet : « Déclaration d'activité CCA militaire ».

Informations concernant le navigant :

1/2. Information sur le candidat

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse		Commune		Code postal
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence MSC ou ASC		Pays de résidence		

2/2. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
Le		<ul style="list-style-type: none">- Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées.- La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité.- Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	